



# RECYCLAGE ESI (SANS ARI)

## Equipier de Seconde Intervention

### ORGANISATION

**Public concerné :**  
les équipier de secondes intervention

**Pré-requis :**  
Être apte physiquement à réaliser les différentes manipulations.  
Avoir suivi la formation initiale ESI (avec ARI).

**Durée :**  
7 heures (avec ARI)

**Participants :**  
de 4 à 12 personnes.

**Méthodes pédagogique :**  
Apports théoriques, vidéos, exercices pratiques

**Modalités d'évaluation :**  
Formative et sommative

**Matériel pédagogique :**  
Extincteurs à eau pulvérisée, à dioxyde de carbone et poudre.  
Bac à feu écologique  
Fournir plan de l'établissement et le POI  
Vidéo projecteur

**Intervenant :**  
Formateur incendie (Sapeur pompier)

**Sanction de la formation :**  
Attestation de fin de formation.

**Maintien et Actualisation des compétences :**  
Conseillé tous les 12 mois.

### OBJECTIFS

- Poursuivre sa mission d'Equipier de Seconde Intervention en ayant actualisé ses connaissances pratiques.

### PROGRAMME

#### PARTIE 1 - PRATIQUE INCENDIE EPI

**Chaque stagiaire devra intervenir sur un début d'incendie sur son secteur de travail où sera simulé un départ de feu, il devra**

- Les outils de commandement dans le cadre d'un POI
- Les messages
- Les règles de base d'une cellule de crise
- Respecter les consignes de sécurité
- Avoir une bonne analyse du combustible
- Faire le bon choix du moyen d'extinction
- Effectuer une bonne mise en œuvre du matériel :
  - Extincteurs
  - Lance
  - RIA
  - Ect....

#### PARTIE 2 - MANIPULATION DES EXTINCTEURS

- Apprentissage de l'extinction de divers types de feux par une mise en situation
- Méthodes et manipulations des différents types d'extincteurs, eaux, CO2 et poudre

#### RECONNAISSANCE DU SITE

- Faire le tour de l'établissement en repérant les déclenchements d'alarme, commandes de désenfumage, coupures des énergies et les différents moyens d'extinction extincteurs, RIA, remorque poudre etc. (selon les différents matériels d'extinction existant dans l'établissement).

### CADRE REGLEMENTAIRE

#### Règle APSAD R6 - chapitre 6

Les équipiers de première intervention doivent recevoir une formation particulière, à la fois théorique et pratique, sur la prévention et la lutte contre l'incendie.

#### Article R4227-28 :

L'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs.



**Eric VAN SANTFORT- Référent pédagogique ISRPP Formation**

03 59 61 16 58 / 06 65 37 53 95

[eric.vansantfort@isrpp-formation.com](mailto:eric.vansantfort@isrpp-formation.com)

[www.isrpp-formation.com](http://www.isrpp-formation.com)